


4.000 PLAINTES PAR AN pour violences sexuelles

 De janvier à septembre 2015, 2.669 plaintes ont été déposées pour des comportements à connotation sexuelle

► L'affaire Baupin, l'affaire DSK ou encore celle de Rajendra Kumar Pachauri, ex-président du Giec, ne laissent personne indifférent.

Ces affaires relèvent toutes d'accusation de harcèlement sexuel et/ou de violence sexuelle.

Sifflements persistants en rue, accolades indésirables, baisers douteux, commentaires sexistes et dégradants, messages sexuellement explicites non sollicités, regard lubrique... Les formes de harcèlement sexuel sont nombreuses. Tous les ans, quelque 4.000 plaintes sont déposées pour des "violences sexuelles".

Selon les statistiques de la police fédérale, en 2014, 4078 PV

ont été établis pour des violences sexuelles dans des lieux publics.

POUR 2015, seuls les chiffres des trois premiers trimestres sont disponibles. Quelque

2.669 plaintes ont été comptabilisées de janvier à septembre pour les mêmes

raisons. Elles sont ainsi réparties: violences sexuelles dans les transports publics (194 sur les 3 premiers trimestres 2015); violences sexuelles sur la voie publique (1.379); violences sexuelles dans un autre endroit public (334) et violences sexuelles dans un endroit accessible au public (762).

Concernant les plaintes de harcèlement sexuel au travail, elles ne sont plus vraiment

comptabilisées telles quelles. Depuis 2014, ces plaintes introduites auprès des services du contrôle du bien-être au travail font partie des "risques psychosociaux au travail".

À L'INSTITUT pour l'égalité des femmes et des hommes, on regrette cependant: "Ce chiffre n'est que la partie visible de l'iceberg. De nombreuses victimes n'osent pas porter plainte par peur de représailles, parce qu'elles ont une plus grande intégration de stéréotypes liés au genre (NdLR: certaines choses ne sont pas jugées anormales ou répréhensibles par tout le monde), par peur de la procédure judiciaire ou encore par crainte des coûts liés à ce dépôt de plainte."

L.C.C.

Le sexisme peut mener à la prison

Le sexisme est ainsi défini par la loi: "Tout geste ou comportement [...] a manifestation pour objet d'exprimer un mépris à l'égard d'une personne, en raison de son appartenance sexuelle, ou de la considérer, pour la même raison, comme inférieure ou comme réduite essentiellement à sa dimension sexuelle et qui entraîne une atteinte grave à sa dignité."

Le harcèlement sexuel et le

sexisme dans un lieu public sont lourdement condamnables. Toute personne "harcelant" une autre sexuellement – dans ce cas précis – peut être punie si elle est dénoncée aux autorités par la victime.

Selon la loi, "le sexisme peut être puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 1.000 euros, ou d'une de ces peines".

Sont condamnables les actes

physiques et verbaux mais également "des publications sur les réseaux sociaux".

Si vous êtes harcelés en fonction du genre, "le signaler à la police reste la meilleure des solutions". "La police est toujours le lieu le plus adapté pour déposer plainte", ajoute Elodie Debrumetz, responsable de la communication de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

L. C.C.

“Un parlement n'est pas un vestiaire APRÈS UN MATCH DE FOOT”

▣ Le regard d'Emily Hoyos sur l'affaire Baupin

► À l'époque, le SMS du député Gilles Mouyard (MR) à la présidente du Parlement wallon, “tu as vraiment un beau c...”, avait fait le tour de Belgique et d'autres contrées comme l'exemple type du machisme ordinaire qui pouvait exister dans une assemblée d'élus.

LA RÉPONSE d'Emily Hoyos avait fusé : “Ce SMS est consigné, au prochain je porte plainte.” De quoi calmer toutes les ardeurs.

Que pense Emily Hoyos de Denis Baupin, accusé par plusieurs femmes de harcèlement

et agression sexuels ? “Mon vécu me fait dire que le monde politique n'est pas plus qu'un autre à l'abri de comportements déplacés. Un Parlement, une Assemblée nationale, c'est un lieu comme un autre, qui peut connaître les mêmes travers. Ceci dit, dans mon cas, il s'agissait de machisme. Après discussion, cela s'est arrangé avec Gilles, et sans doute que ma réponse m'a protégée de toute agression par la suite et a servi d'exemple. Dans

l'affaire Baupin, les accusations portent sur autre chose.”

On décrit parfois le monde politique comme rempli de personnalités fortes, aux ego parfois bien trempés. Cela a-t-il une influence ? “Je ne voudrais pas qu'on croit qu'au Par-

lement wallon, ou dans une autre assemblée d'élus, c'est comme dans un vestiaire après un match de foot ! Je pense qu'il y a certainement une réflexion à avoir sur le pouvoir. Certaines personnes qui en détiennent, mais restent minoritaires, dérapent et perdent la notion des limites. Comme on a pu le voir avec DSK. Mais il y a plein d'autres endroits que la politique où cela se produit. Par contre, je crois que plus on féminise les univers professionnels, plus on changera le regard des hommes sur les femmes : ça, même si on peut considérer que les choses évoluent peu, c'est tout de même quelque chose qui est en marche.”

L. S.

Des femmes ont osé briser LA LOI DU SILENCE

▣ L'affaire Baupin est un véritable électrochoc dans les milieux politiques français, où le harcèlement serait courant

► Même si aucune plainte n'a été déposée à ce jour, la justice française n'en a pas moins ouvert une enquête préliminaire sur les faits de harcèlement attribués au député écolo Denis Baupin.

Cette enquête va devoir déterminer si les accusations révélées lundi par France Inter et Mediapart sont “susceptibles d'être qualifiées d'agressions sexuelles, harcèlements sexuels et appels téléphoniques malveillants”.

Denis Baupin a nié en bloc ces accusations, qui l'ont amené à démissionner de son poste de vi-

ce-président de l'Assemblée nationale pour justement organiser sa défense. Des voix se sont également élevées pour qu'il démissionne de son poste de député.

La première étonnée de ces révélations est l'épouse de Denis Baupin, qui n'a jamais eu vent de ces comportements prêtés à son mari.

“J'ai été très touchée, en tant que femme, en tant que compagne, en tant que mère mais aussi en tant que ministre”, a réagi Emmanuelle Cosse, ministre écologiste

du gouvernement Valls.

Les accusations sont en tout cas précises et clairement identifiées. Mais pourquoi ces révélations sont-elles sorties cette semaine alors que des faits évoqués remontent parfois avant les années 2000 ?

L'UNE DES PERSONNES ayant décidé de parler l'a expliqué sur France Inter. Il s'agit de

Sandrine Rousseau, porte-parole de la formation EELV, à laquelle a appartenu Denis Baupin. “Il y a eu un déclencheur, qui est cette

photo du 8 mars, où Denis Baupin apparaît avec du rouge à lèvres pour soi-disant défendre le droit des femmes et qui moi m'a fait un électrochoc", a-t-elle souligné.

Elen Debost, élue EELV au Mans, a pour sa part évoqué des SMS à caractère sexuel envoyés par Denis Baupin. "Au total,

j'ai reçu une centaine de messages du type : 'J'ai envie de voir ton cul'."

CES RÉVÉLATIONS pourraient être un électrochoc dans les milieux politiques français car de nombreuses élues laissent clairement entendre que de telles pra-

tiques sont courantes. "C'est révélateur de tout un ensemble de structures mentales assez sexistes qui permettent ça", a souligné Nathalie Kosciusko-Morizet, élue LR.

La loi du silence a régné en maître. Jusqu'à présent.

P. D.-D.

Cinq ans après l'affaire DSK

Le mois de mai est décidément propice aux affaires à connotation sexuelles touchant le milieu politique français.

Voilà 5 ans, l'affaire DSK éclatait comme un coup de tonnerre : le patron du FMI était alors arrêté pour agression sexuelle sur une employée de l'hôtel Sofitel à New York. Grand favori dans la course des primaires du parti socialiste en vue de la présidentielle de 2012, **Dominique Strauss-Kahn** était du coup hors course. Cette arrestation allait donner lieu à un grand déballage sur les pratiques sexuelles de

l'ancien ministre de l'Economie.

Si l'affaire DSK a été la plus médiatique de toutes, d'autres affaires ont aussi touché les milieux politiques français.

Dans la foulée de l'affaire DSK survient celle du secrétaire d'État **Georges Tron**, membre du gouvernement Fillon. Il est mis en examen pour viols et agressions sexuelles en réunion. Le maire de Draveil a d'abord bénéficié d'un non-lieu avant d'être renvoyé devant les assises à la suite de l'appel des plaignantes.

Eric Raoult, maire UMP de

Raincy, a envoyé 15.000 SMS en neuf mois à l'une de ses collaboratrices, comme "*tes seins sont notés triple A*"...

P. D.-D.